EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU ~~9 AVRIL~~ 23 JUIN 2015

COMMUNE DE PLOUHINEC
Morbihan

Date de convocation
17 juin 2015

Date de publication
17 juin 2015

Nombre de conseillers
en exercices 29
présents 24
votants 29

L'an deux mil quinze, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle des conseils, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Adrien LE FORMAL.

Présents : Monsieur Adrien LE FORMAL, Mmes Marie-Christine LE QUER et Armande LEANNEC, M Franz FUCHS, Mmes Sophie LE CHAT et Michelle LE BORGNE-BULEON, M Michel BLANC, Mme Maud COCHARD, M Gilbert CONQUEUR, Mme Catherine CORVEC, M Bernard GUYONVARCH, Mmes Pascale HUD'HOMME, Alexandra KERDAVID-HEMONIC et Monique KERZERHO, MM Claude LE BAIL et Jean-Joseph LE BORGNE, Mmes Marie-Hélène LE BORGNE-JEGO et Julie LE LEUCH, M Alain MANCEL, Mme Aurélie PHILIPPE, MM Christophe AMBLARD et Valérian BELLANGE, Mmes Cathy LABAT et Stéphanie TALLEC

Absents :
MM Loïc SEVELLEC, Pascal GILBERT, Patrice TILLIET et Louis JUBIN et Mme Christine UHEL

Procurations :
M Loïc SEVELLEC donne pouvoir à Mme Marie-Christine LE QUER
M Pascal GILBERT donne pouvoir à M Michel BLANC
M Patrice TILLIET donne pouvoir à Mme Sophie LE CHAT
M Louis JUBIN donne pouvoir à Mme Pascale HUD'HOMME
Mme Christine UHEL donne pouvoir à M Valérian BELLANGE

Secrétaire de séance :
Madame Pascale HUD'HOMME

Visa de transmission au contrôle de légalité

2.2	**Création du Parc d'activités de Le Bisconte - Kerros et lancement de la procédure de recrutement d'un aménageur**

La proposition de résiliation anticipée de la concession d'aménagement de la ZAC du Bisconte ne signifie pas l'abandon du projet d'aménagement du secteur du Bisconte. En effet, la Commune a toujours pour objectifs de renforcer les potentialités d'emplois sur son territoire et d'offrir de nouvelles disponibilités foncières permettant de répondre aux demandes d'implantations des entreprises.

Ainsi, le périmètre restant aménageable a fait l'objet d'une étude complémentaire. Selon cette étude, une opération d'aménagement peut être réalisée sur 4,7 hectares comprenant une zone humide de 10 800 m².

Il est donc proposé de réaliser cette opération d'aménagement dédiée à de l'activité via la procédure de lotissement. Cette opération permet d'offrir une vingtaine de lots (le document graphique est joint à la présente délibération).

Cette extension de 4,7 ha au Nord de la zone du Bisconte nécessitera la réalisation d'équipements publics qui ont pu être estimés dans le cadre des études de la ZAC.

Le nouveau bilan d'opération prévisionnel, annexé ci-après, tient compte de l'ensemble des études réalisées précédemment. Il fait apparaître un coût total d'opération de 1 591 260 € HT avec une participation communale de 160 000 €.

Il convient également de préciser que les emprises foncières nécessaires à cette opération ont déjà fait l'objet de négociations avec le propriétaire qui a donné un accord de principe.

Pour réaliser cette opération d'aménagement, il est possible d'avoir recours à un aménageur recruté dans le respect des disposions des articles L. 300-4 et R. 300-11-7 du Code de l'urbanisme.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 300-9 du même code, le Conseil municipal doit désigner en son sein les membres composant la commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues, préalablement à l'engagement de discussions ainsi que la personne habilitée à engager ces discussions et à signer la convention. Cette personne pourra recueillir l'avis de la commission à tout moment de la procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de lancer le projet d'aménagement du lotissement dénommé «Parc d'activités Le Bisconte - Kerros » ;**
- **d'approuver le programme et d'approuver le bilan financier prévisionnel du lotissement qui fait apparaître un montant de participation financière de la Commune de 160 000 euros ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à organiser et conduire une procédure de publicité et de mise en concurrence pour la désignation d'un aménageur, conformément aux dispositions de l'article R. 300-11-7 du Code de l'urbanisme ;**
- **de désigner Monsieur le Maire comme personne habilitée à engager les discussions et à signer la convention de concession d'aménagement ;**
- **de désigner les membres de la Commission d'appel d'offres pour constituer la commission particulière ;**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

Fait en Mairie le 23 juin 2015
Au registre suivent les signatures.

Le Maire
Adrien LE FORMAL

MAIRIE DE PLOUAY 56 (Morbihan)

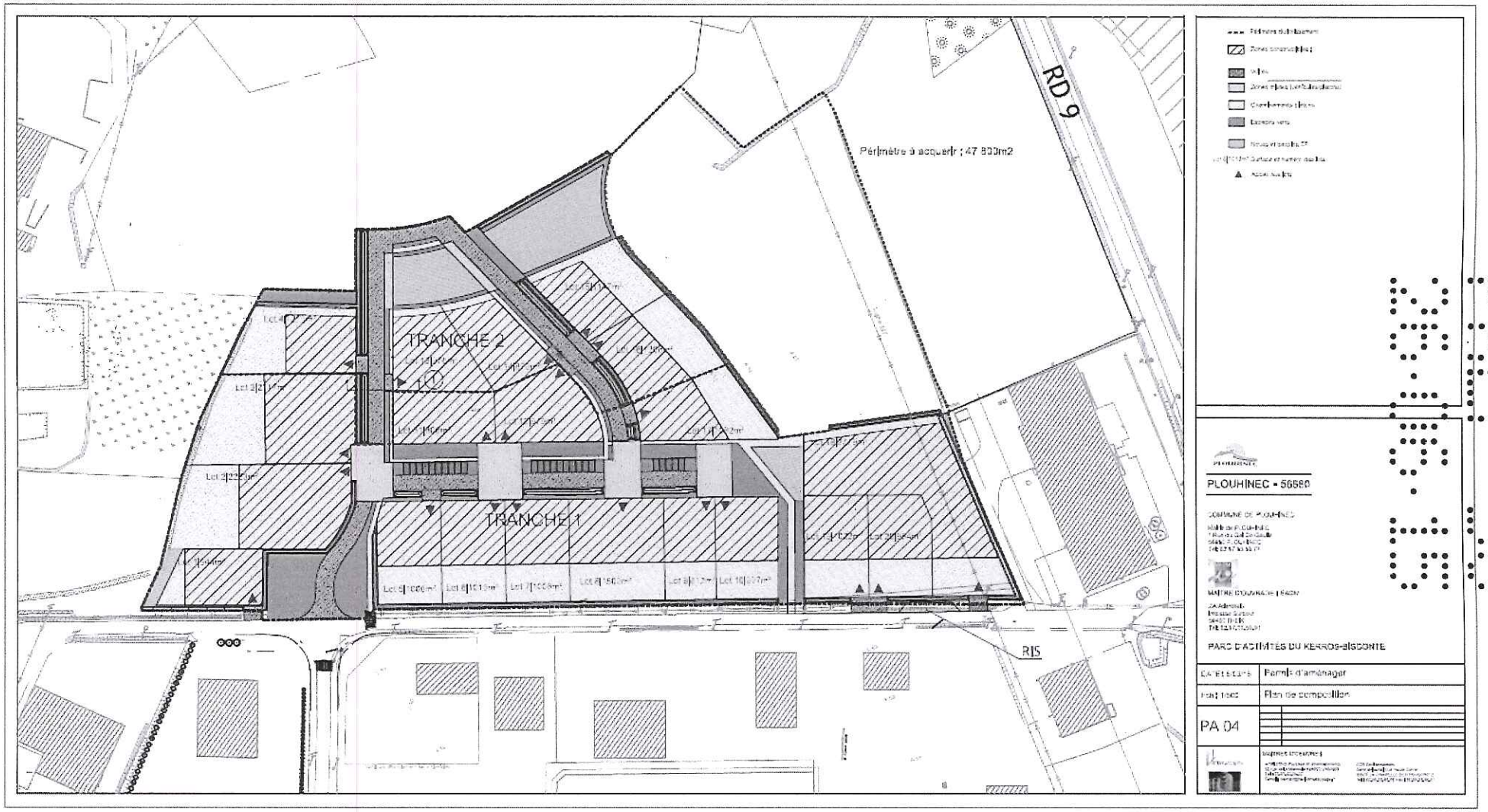
TRANCHE 2
TRANCHE 1
RD 9
RIS
Périmètre à acquérir : 47 800m2
PLOUHINEC - 56680
PARC D'ACTIVITÉS DU KERROS-BISCORTE
Parcelle d'aménager
Plan de composition
PA 04

LOTISSEMENT Kerros- Bisconte PLOUHINEC

BILAN FINANCIER PREVISIONNEL en euros / HT

	Cumulé au 31/12/2015	Dont 2 015	bilan 01/01/2015	Dernier Bilan	Ecarts bilans Nouveau - Dernier
ACQUISITIONS	0	0	225 789	0	225 789
TRAVAUX	0	0	941 267	0	941 267
HONORAIRES	0	0	259 925	0	259 925
FRAIS FINANCIERS S/ EMPRUNT	0	0	86 800	0	86 800
DIVERS	0	0	77 479	0	77 479
TOTAL DEPENSES HT			***1 591 260***		***1 591 260***
CESSIONS	0	0	1 141 260	0	1 141 260
PARTICIPATIONS	0	0	160 000	0	160 000
SUBVENTIONS	0	0	290 000	0	290 000
PRODUITS DIVERS	0	0	0	0	0
PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0	0
TVA SUR PRODUITS	0	0		0	0
TOTAL PRODUITS HT			***1 591 260***	***0***	***1 591 260***
RESULTAT		**0**	**0**	**0**	**0**